

**Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario**

90, avenue Sheppard Est

Bureau 200

Toronto ON M2N 0A4



**CAJO**

Commission des alcools  
et des jeux de l'Ontario

# Matrice de notification concernant les jeux

Version 1.4

16 novembre, 2020

# Table des matières

<b>À propos du document</b> .....	2	<b>Soumissions réglementaires</b> .....	9
Historique des versions .....	2	Fournitures de jeu / systèmes de jeu : Installation ou changement .....	9
<b>Objet du document</b> .....	3	Approbation des systèmes de jeu et des fournitures de jeu .....	9
<b>Définitions</b> .....	4	Approbation des règles du jeu .....	9
<b>Notifications d'incidents</b> .....	5	Interruption potentielle des opérations .....	9
Rapports d'incidents – Intégrité et confiance du public .....	5	Employés inscrits au jeu .....	10
Comportements suspects, tricheries et activités illégales .....	5	Organigramme de l'exploitant .....	10
Blanchiment d'argent .....	5	Activités de contrôle des exploitants .....	10
Systèmes et fournitures de jeu, intégrité ou sécurité .....	6	Rapports et procès-verbaux des réunions .....	11
Urgences, évacuation ou fermeture du site .....	6	Rapports trimestriels sur les personnes autoexclues .....	11
Enfants non accompagnés .....	6	Dirigeants, administrateurs et associés .....	11
Personnes interdites d'accès ou de jeu .....	7	Auto-évaluation de la conformité en cas de pandémie .....	12
Personnes autoexclues qui ont accès ou qui jouent .....	7	Plans de réouverture en temps de pandémie .....	12
Incident dans d'autres territoires .....	7		
Rapports d'incidents – Non-conformité .....	7		
Utilisation des comptes des administrateurs .....	7		
Gains par un initié .....	7		
Cas confirmé de COVID 19 .....	8		

# À propos du document

Le présent document est mis à jour par la Division des opérations de la Direction de l'assurance du cadre réglementaire.

## Historique des versions

Version	Date	Modifications
1.3	27 octobre 2020	Définitions : précisions fournies quant au délai de notification « immédiatement » <ul style="list-style-type: none"><li>• Nouvelles notifications :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ I2B – Blanchiment d'argent</li><li>▪ I3 – Instructions supplémentaires pour les soumissions</li><li>▪ I7B – Personnes autoexclues</li><li>▪ I14 – Personne testée positive à la COVID 19</li><li>▪ S9I – Rapports périodiques sur les personnes autoexclues (casinos uniquement)</li><li>▪ S11A et S11B – Planification et auto-évaluation liées à la pandémie</li></ul></li></ul>
1.4	16 novembre 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• I5 – Information ajoutée concernant la fermeture imprévue d'un site de jeu sur Internet</li><li>• I7B – Information modifiée pour fournir des instructions distinctes concernant les personnes autoexclues d'un site de jeu sur Internet et de l'espace réservé au jeu</li><li>• 13 – Notification supprimée</li><li>• S6B – Information modifiée pour inclure les cessations d'emploi volontaires et involontaires</li><li>• S7 – Secteur des loteries séparé des autres secteurs pour répondre aux exigences relatives à la présentation des organigrammes</li><li>• S9I – Retrait de l'exigence de présenter des rapports trimestriels sur les personnes autoexclues des sites de jeu sur Internet</li></ul>

# Objet du document

Le présent document a pour objet d'énumérer les obligations minimales de tous les exploitants et fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu sur Internet exerçant leurs activités en Ontario de notifier la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO).

Ces exigences de notification peuvent ne pas être complètes et ne remplacent pas les règlements pris en application de la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*, les *Normes du registrateur pour les jeux*, les *Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries*, les conditions d'inscription ou toute autre exigence de la CAJO.

En outre, conformément aux *Normes du registrateur pour les jeux* et aux *Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries*, norme 1.45, les exploitants et les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu doivent se conformer aux *Normes techniques* publiées par le registrateur.

Cela inclut toutes les notifications, approbations ou soumissions réglementaires définies par les *Normes techniques*.

Les obligations minimales de notification énumérées dans le présent document n'ont pas pour but d'empêcher une communication permanente, ouverte et transparente entre les exploitants, les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu sur Internet et la CAJO. Ce document représente un changement cohérent avec l'approche basée sur les normes et s'éloigne des scénarios de notification normatifs traditionnels. Les exploitants doivent faire preuve de discernement et de discrétion pour déterminer les circonstances nécessitant une notification.

Pour faciliter la consultation, les obligations minimales de notification décrites dans le présent document sont organisées en deux catégories distinctes.

**Notifications d'incidents** : notifications générées à la suite d'un événement survenant sur le site de jeu ou impliquant celui-ci.

**Soumissions réglementaires** : soumissions générées à la suite d'exigences de soumission définies.

En cas de problèmes techniques limitant votre capacité à soumettre des notifications par l'intermédiaire d'iCAJO, toutes les notifications doivent être soumises par courrier électronique à [notifications@agco.ca](mailto:notifications@agco.ca).

# Définitions

**Aux fins de la présente matrice de notification, les éléments suivants sont définis comme suit :**

**S'applique à :** Secteur(s) d'activité auquel (auxquels) la notification d'incident ou la soumission réglementaire est applicable.

**Catégorie :** Type de situation qui nécessite une notification ou une soumission réglementaire.

**Description :** Description détaillée des exigences en matière de notification ou de soumission réglementaire.

**Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu :** Personne qui fabrique, fournit, installe, met à l'essai, entretient ou répare du matériel de jeu ou qui offre des services de consultation ou des services similaires qui se rapportent directement au déroulement d'une loterie ou à l'exploitation d'un site de jeu.

**Notification d'incident :** Événement qui peut être un problème de conformité réglementaire.

**Mode de contact :** Moyen de communication de la notification ou de la soumission réglementaire à la CAJO.

**iCAJO :** Application de prestation de services en ligne utilisée par les exploitants et les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu pour toutes les demandes d'inscription et de notification.

**Par téléphone ou par courrier électronique :** Ne s'applique qu'au secteur des casinos et sert à informer l'unité des enquêtes sur les jeux (UEJ) de la Police provinciale de l'Ontario (OPP). Veuillez utiliser le numéro de téléphone ou l'adresse électronique fournis par l'UEJ de l'OPP. L'UEJ de l'OPP peut fournir des instructions ou des directives supplémentaires à l'exploitant au moment de la notification. L'exploitant est tenu de se conformer à ces demandes, telles que la conservation de faits supplémentaires, de détails, de preuves vidéo ou autres. Tous les efforts seront faits par le personnel du casino pour identifier les clients, les joueurs ou les employés concernés et obtenir des renseignements les concernant.

**Délai de notification :** Délai requis pour soumettre les notifications ou les soumissions réglementaires à la CAJO.

**Immédiatement :** La soumission est requise dès que la situation est constatée.

**24 heures :** Dans les 24 heures après avoir été informé.

**3 jours ouvrables :** Dans les 3 jours ouvrables après avoir été informé.

**5 jours ouvrables :** Dans les 5 jours ouvrables après avoir été informé.

**Dans les 24 heures suivant la mise en œuvre :** La notification est requise au minimum 24 heures après la mise en œuvre.

**Avant la mise en œuvre :** Dans un délai raisonnable par rapport à la portée et à la nature de la notification soumise pour donner à la CAJO un délai raisonnable pour examiner les détails de la notification.

**60 jours à l'avance ou dès qu'on est informé :** La notification est requise 60 jours avant l'événement ou dès que la personne responsable de la notification en a connaissance, selon la première éventualité.

**Contacteur DSTL :** Contacter la Direction des services techniques et de laboratoire de la CAJO à l'adresse [AGCO-Gaming-Lab-Submissions@agco.ca](mailto:AGCO-Gaming-Lab-Submissions@agco.ca) pour les exigences de soumission et la soumission elle-même.

**Exploitant :** Personne qui exploite un site de jeu, et notamment la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG).

**N° de réf. :** Numéro de référence unique lorsqu'il s'agit de faire référence au type de notification ou de soumission réglementaire.

**Référence :** Norme, article de la Loi de 1992 sur la réglementation des jeux, conditions d'inscription ou toute autre exigence de la CAJO sur laquelle se fonde la notification ou la soumission réglementaire.

**Soumission réglementaire :** Produits, informations, documents ou données requis par le registrateur.

# Notifications d'incidents

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
I1	Rapports d'incidents – Intégrité et confiance du public	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17, exigence 1	Tout incident ou question susceptible d'affecter l'intégrité ou la confiance du public dans les jeux, y compris toute action prise pour éviter que des incidents similaires ne se reproduisent.	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)
						iCAJO
I2A	Comportements suspects, tricheries et activités illégales	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 6.1, exigence 4	Tout comportement suspect lié ou non au jeu, toute tricherie au jeu ou toute activité illégale.	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)
			Normes du registrateur pour les jeux : Norme 6.2			iCAJO
I2B	Blanchiment d'argent	Casinos Jeux sur Internet	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries :	Tout comportement suspect lié ou non au jeu ou toute activité illégale ayant trait au blanchiment d'argent.	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)
			Normes du registrateur pour les jeux : Normes 6.1 et 6.2 Norme 12.4	Notification par l'OLG des déclarations de transactions suspectes soumises au CANAFE par les sites de jeu et l'OLG (notification mensuelle par lots à l'OPP).		Mensuel

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
13	Systèmes et fournitures de jeu, intégrité ou sécurité	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 4.6, exigence 2  Normes du registrateur pour les jeux : Norme 12.4	Tout problème soupçonné concernant l'intégrité ou la sécurité <b>des systèmes ou des fournitures de jeu</b> , ou des données sensibles.  Instructions supplémentaires :  Une notification doit être émise uniquement pour des problèmes soupçonnés qui concernent l'intégrité ou la sécurité des systèmes de jeu, des fournitures de jeu ou des données sensibles (p. ex. échec à l'encaissement, billets volés, gel du jeu qui entraîne la perte d'un gain).  <b>Aucune notification ne doit être émise</b> pour les autres types de problèmes, comme les problèmes opérationnels qui concernent les systèmes de jeu, les fournitures de jeu ou les données sensibles (p. ex. fournitures de jeu qui ne s'allument pas ou qui ne fonctionnent pas, perte de connectivité au serveur sans incidence sur les résultats des jeux).	Immédiatement	iCAJO
14	Exigence supprimée le 27 octobre 2020					
15	Urgences, évacuation ou fermeture du site	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17 Norme 5.6	Tout incident qui nécessite l'évacuation ou la fermeture d'une partie ou de la totalité du site quelle qu'en soit la cause, y compris tout incident susceptible de causer un préjudice public ou personnel, ou d'entraîner une perte de biens liés au jeu ou des dommages aux biens liés au jeu.  Tout incident qui entraîne la fermeture non prévue d'un site de jeu sur Internet, peu importe la raison.	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)  iCAJO
16	Enfants non accompagnés	Casinos Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 5.5	Tous les cas d'enfants non surveillés.	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)  iCAJO

## Notifications d'incidents

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
17A	Personnes interdites d'accès ou de jeu (SAUF les personnes autoexclues – voir la ligne suivante)	Casinos	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17 Norme 3.2	Tout cas d'accès autorisé ou de jeu autorisé par une personne interdite (sauf une personne autoexclue – voir la ligne suivante).	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)
		Jeux de bienfaisance				Normes du registrateur pour les jeux : Norme 3.1
17B	Personnes autoexclues qui ont accès ou qui jouent	Casinos	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 3.1, exigence 2e	Jeux sur Internet : Tout cas de personne autoexclue qui accède au site de jeu.	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)
		Jeux de bienfaisance		Casinos et jeux de bienfaisance : Tout cas de personne autoexclue qui passe plus de 40 minutes dans l'espace réservé au jeu.		iCAJO
18	Incident dans d'autres territoires	Casinos	Conditions d'inscription	Mesures réglementaires ou pénales ou autres mesures disciplinaires, y compris les enquêtes en cours, prises dans d'autres territoires de compétence. Comprend les dirigeants et les administrateurs de la société.	5 jours ouvrables	iCAJO
		Jeux de bienfaisance				
19	Exigence supprimée le 27 octobre 2020					
110	Rapports d'incidents – Non-conformité	Casinos	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17, exigence 2	Tout incident de non-conformité avec la loi ou les normes et exigences, y compris toute action entreprise pour corriger la cause de la non-conformité.	24 heures	iCAJO
		Jeux de bienfaisance				
111	Utilisation des comptes des administrateurs	Jeux sur Internet	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 9.20	Utilisation inappropriée des comptes des administrateurs.	5 jours ouvrables	iCAJO
112	Gains par un initié	Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 4.13, exigence 2	Toute occurrence de gain d'initié égal ou supérieur à 10 000 \$.	Immédiatement	iCAJO



## Notifications d'incidents

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
I13	Exigence supprimée le 16 novembre 2020					
I14	Cas confirmé de COVID 19	Casinos Jeux de bienfaisance	Norme 1.2.1	Tout cas confirmé de COVID 19 au site de jeu.	Immédiatement	iCAJO

# Soumissions réglementaires

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
S1	Fournitures de jeu / systèmes de jeu : Installation ou changement	Casinos Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 4.6	Cette exigence de déclaration ne s'applique pas aux casinos ni aux sites de jeux de bienfaisance qui ont mis en œuvre la version 15 du système de gestion des jeux.  Les casinos et les sites de jeux de bienfaisance qui n'ont pas mis en œuvre la version 15 du système de gestion des jeux doivent continuer à déclarer toute nouvelle installation de matériel ou de systèmes de jeu ou toute modification de matériel ou de systèmes de jeu.  <i>Fichier de données requis.</i>	Dans les 24 heures suivant la mise en œuvre	iCAJO
S2	Exigence supprimée le 1er février 2019					
S3	Approbation des systèmes de jeu et des fournitures de jeu	Jeux sur Internet Loteries Casinos Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 4.5	Tous les systèmes de jeu et les fournitures de jeu, y compris toute modification ultérieure, doivent être soumis au registrateur pour évaluation et approbation avant d'être mis en place sur un site de jeu ou d'être mis à disposition pour le jeu.	Contacteur DSTL  <a href="mailto:AGCO-Gaming-Lab-Submissions@agco.ca">AGCO-Gaming-Lab-Submissions@agco.ca</a>	iCAJO
S4	Approbation des règles du jeu	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 4.2	Règles du jeu, y compris toute modification ultérieure.	Avant la mise en œuvre	iCAJO
S5	Interruption potentielle des opérations	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.17	Tout ce qui pourrait causer une perturbation des opérations, y compris les dates d'expiration des contrats avec les agents négociateurs représentant les employés des jeux, ou la résiliation du bail.	60 jours à l'avance ou dès qu'on est informé (selon la première éventualité)	iCAJO

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
S6A	Employés inscrits au jeu	Casinos Jeux de bienfaisance	<i>Conditions d'inscription</i>	Tout exploitant ou fournisseur qui emploie un préposé au jeu doit notifier au registrateur les cas de démission ou de licenciement pour un motif impliquant une activité criminelle réelle ou suspectée liée à l'intégrité de la personne. <b>Comprend la suspension durant l'enquête.</b>	Immédiatement	UEJ OPP – téléphone/courriel (casinos uniquement)
S6B		Jeux sur Internet Loteries		Tout exploitant ou fournisseur qui emploie un préposé au jeu doit notifier au registrateur les cas de démission et les cas de cessation d'emploi volontaire ou involontaire pour un motif AUTRE qu'une activité criminelle réelle ou suspectée liée à l'intégrité de la personne.		iCAJO
S7	Organigramme de l'exploitant	Loteries	Normes du registrateur pour les loteries : Norme 1.10, exigence 3	Les exploitants doivent fournir au registrateur un organigramme indiquant les principales lignes hiérarchiques et relations et doivent veiller à ce qu'il reste à jour.	5 jours ouvrables	iCAJO
S8	Activités de contrôle des exploitants	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.2, exigence 2	Activités de contrôle formel décrivant les changements substantiels apportés à l'environnement de contrôle qui ont été évalués de manière indépendante.	Avant la mise en œuvre	iCAJO

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
S9B	Rapports et procès-verbaux des réunions	Casinos Jeux de bienfaisance Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.1, exigence 1 Norme 1.14 Norme 1.17 Norme 5.8	Rapports de vérification interne.	Trimestriel	iCAJO
S9C				Rapports de vérificateurs ou de consultants externes sur les évaluations du contrôle interne, les contrôles préalables et autres examens de conformité réglementaire.	30 jours après la délivrance	
S9D				États financiers vérifiés et rapport du vérificateur.	90 jours après la fin de l'exercice	
S9E				Procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration, du comité de vérification et du comité de conformité.	Trimestriel	
S9F				Tous les rapports relatifs aux fermetures d'établissements de vente au détail, aux suspensions temporaires et aux préavis de suspension ( <i>loteries uniquement</i> ).	Quotidien	
S9G				Manuel des politiques visant les détaillants – Violations et rapports de pénalités ( <i>loteries uniquement</i> ).	Hebdomadaire	
S9H				Détaillants actifs, en attente et suspendus ( <i>loteries uniquement</i> ).	Mensuel	
S9I	Rapports trimestriels sur les personnes autoexclues	Casinos Jeux de bienfaisance	Normes 3.1 et 3.2	Liste de tous les incidents impliquant des clients autoexclus (utiliser le modèle de rapport exigé par la CAJO).	Trimestriel	iCAJO
S10A	Dirigeants, administrateurs et associés	Casinos Jeux de bienfaisance	<i>Loi de 1992 sur la réglementation des jeux</i> , chap. 24, par. 4(3) Conditions d'inscription	Tout changement dans les dirigeants ou les administrateurs de la société ou tout changement dans la composition de la société de personnes.	5 jours ouvrables  Approbation du registrateur requise	iCAJO
S10B		Jeux sur Internet Loteries	Normes du registrateur pour les jeux applicables au secteur des loteries : Norme 1.1 exigence 2	Accusations pénales, condamnations ou actions civiles liées à l'intégrité de la personne.	5 jours ouvrables	iCAJO
S11A	Auto-évaluation de la conformité en cas de pandémie	Casinos Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 1.2.1, exigence 6	L'exploitant doit procéder à une auto-évaluation de sa conformité avec les plans en situation de pandémie, conformément aux exigences du registrateur (un modèle est fourni sur le site Web de la CAJO).	Comme convenu entre le registrateur et l'exploitant	iCAJO

N° de réf.	Catégorie	S'applique à	Référence	Description	Délai de notification	Mode de contact
S11B	Plans de réouverture en temps de pandémie	Casinos Jeux de bienfaisance	Normes du registrateur pour les jeux : Norme 1.2.1, exigences 5 et 7	L'exploitant doit établir, appliquer et mettre à jour des plans de réouverture en temps de pandémie, puis les soumettre au registrateur. Les changements substantiels apportés à l'environnement de contrôle doivent être communiqués au registrateur en temps utile.	7 jours avant que le site n'augmente sensiblement ses effectifs en vue de sa réouverture au public	iCAJO